

PLAN DE
BORNAGE

LOT n°24

SAINT MARS DU DESERT (44)
Rue de la Haute Noé
" La Haute Noé "

MAÎTRE D'OUVRAGE



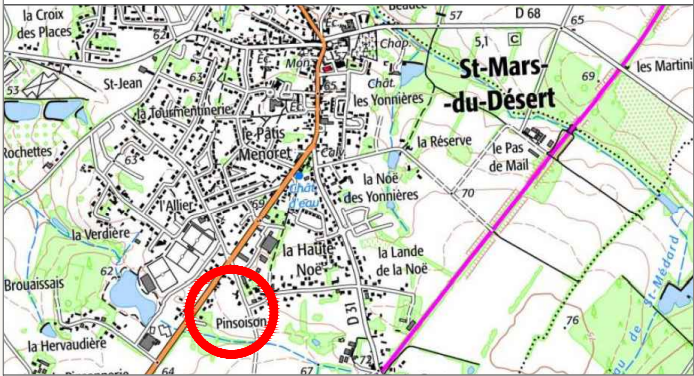
MÉTAY PROMOTEUR IMMOBILIER
10 rue Jean Moulin
44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE
Tél : 02.40.25.75.25
Email : accueil@metay-promoteur-immobilier.fr

GEOMETRE - EXPERT

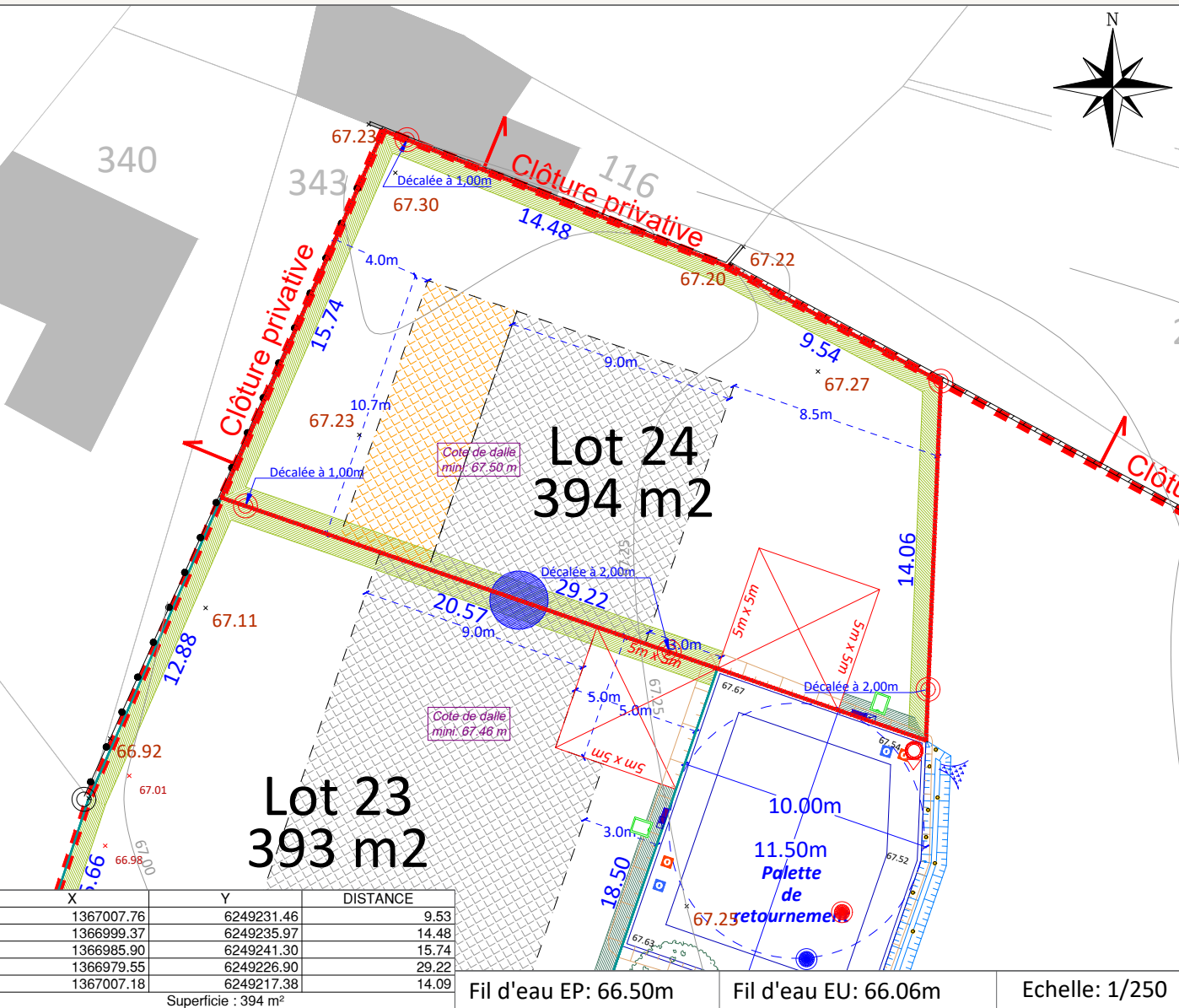
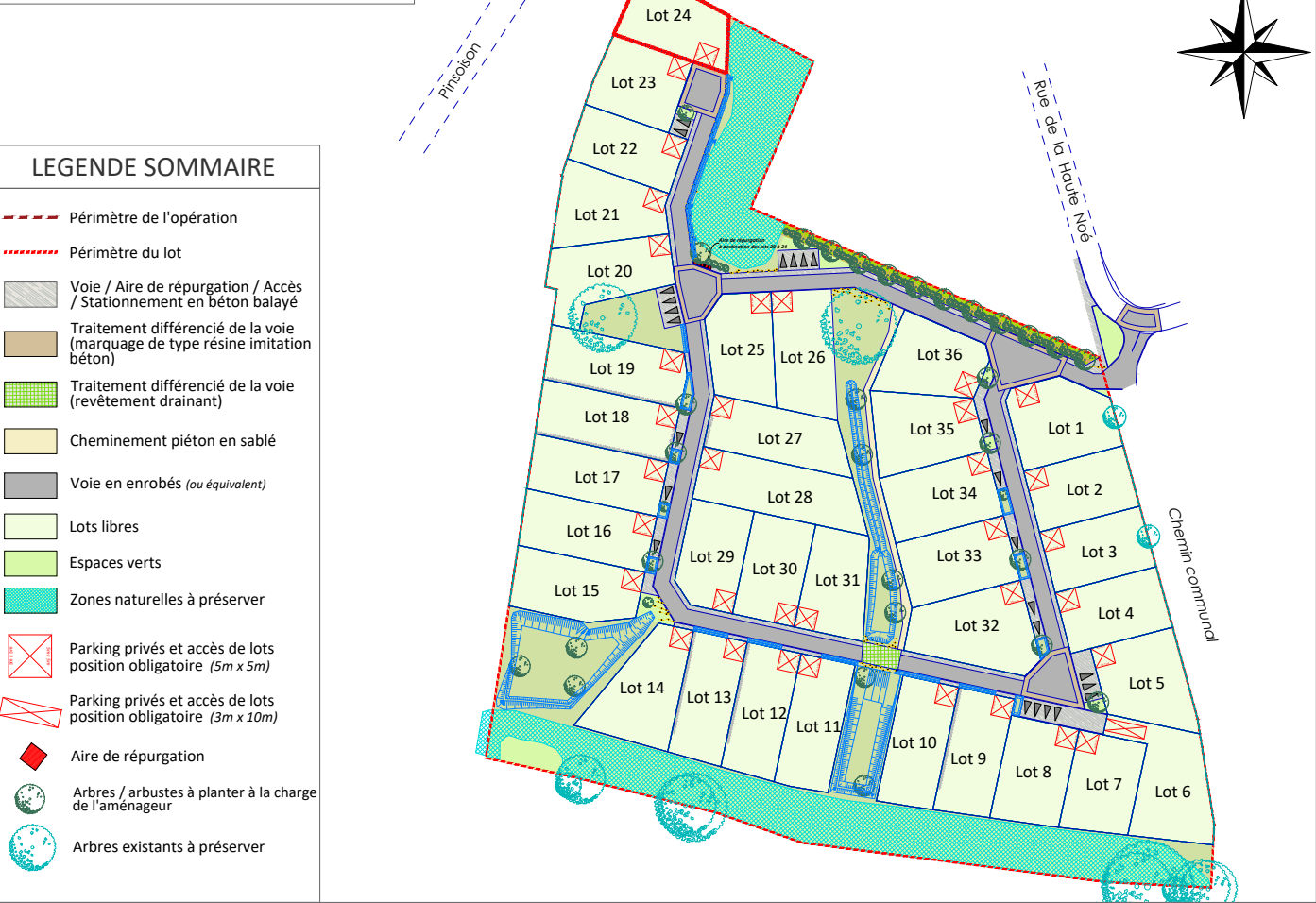


AGEIS
3, rue de la Planchonnais
44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE
Tél : 02 51 85 02 03
Email : nantes@ageis-ge.fr

Plan de Situation (sans échelle)



Plan de Localisation (sans échelle)



LEGENDE			
	Périmètre du lot		Parking privés et accès de lots position obligatoire (dimension 5m de large par 5m de profondeur)
	Périmètre du lotissement		Parking privés et accès de lots position obligatoire (dimension 3m de large par 10m de profondeur)
	Limite cadastrale		Arbres / arbustes à planter à la charge de l'aménageur
	Zone d'implantation de la construction principale en R+1 ou R+comble (pouvant être adapté de + ou - 1m)		Arbres existants à préserver
	Zone d'implantation de la construction principale en RDC (pouvant être adapté de + ou - 1m)	15.25	Cote terrain naturel
	Accès interdit aux véhicules et piétons sur le chemin communal	65.12	Altitude projet voirie
	Zone d'accroche de la construction	32.83	Altitude noue et bassin
	Poteau incendie		Candélabre
	Parking visiteur		Poteau PTT / PTT+EDF+Candélabre existant
			Aire de répurgation
			Coffrets Electricité / AEP
			Regard télécom
			Réseau EP: Tampon et branchement
			Réseau EU: Tampon et branchement
			Grilles EP
			Tête de buse de sécurité
			Bassin / noue / fossé de collecte des eaux pluviales
			Talus à créer à la charge de l'aménageur
			Potelet bois
			Poste de refolement EU
			Grillage et haie située en limite avec la voie de desserte. A la charge de l'acquéreur
			Grillage et haie située en limite séparative entre deux lots privatifs. A la charge de l'acquéreur
			Borne nouvelle / existante
			Côte de dalle minimum à respecter
			Chaussée existante
			Clôture / mur existant
			Fossé existant
			Courbe de niveau - Terrain naturel
Rattachement planimétrique: RGF93 CC47		Rattachement altimétrique: IGN69	
Date d'édition: 01/08/2025			

Rattachement planimétrique: RGF93 CC47 Rattachement altimétrique: IGN69 Date d'édition: 01/08/2025

AVERTISSEMENTS ET OBLIGATIONS

- Ecoulement des eaux pluviales "Article 640 du code civil" : chaque acquéreur doit supporter sur son terrain l'écoulement naturel des eaux pluviales provenant des fonds supérieurs.
- L'aménageur se réserve le droit pour toute raison d'ordre technique d'implanter des bornes EDF 400 A ou des bornes pavillonnaires France Télécom sur les lots.
- La position des ouvrages techniques (branchements, coffrets, candélabres, grilles et végétaux, etc...) est donnée à titre indicatif. Elle est susceptible d'être modifiée par le maître d'ouvrage. La position des ouvrages techniques devra être vérifiée avant le démarrage de la construction.
- Les acquéreurs des lots ne pourront s'opposer à la réalisation d'une fondation à l'intérieur des lots, rendue nécessaire pour la pose des bordures prévues en limite de propriété.
- Les points altimétriques au niveau des lots sont indicatifs. Ils correspondent au levé réalisé avant aménagement d'ensemble du lotissement.
- Les superficies des lots sont données à titre indicatif. Elles sont susceptibles d'être modifiées après le bornage définitif des lots.